



La Place veut pouvoir convoquer électroniquement les actionnaires au nominatif

Dans un communiqué commun, l'Afep, l'Afti, l'Ansa, l'Apai, le Cliff, la F2IC, la FAS, France Invest, le Medef, **Middlenext** et Paris Europlace demandent que la digitalisation des relations entre les émetteurs et leurs actionnaires soit facilitée.

La directive européenne droits des actionnaires incite d'ailleurs à recourir à des moyens électroniques. Si le droit français des sociétés permet aux émetteurs de recourir aux moyens électroniques pour convoquer les actionnaires aux assemblées, leur adresser la documentation y afférente et leur permettre de voter, l'article R.225-63 du code de commerce requiert en revanche un accord préalable de l'actionnaire au nominatif pour l'envoi électronique des convocations et de la documentation préalable aux assemblées générales.

Or, rares sont les actionnaires qui répondent à cette sollicitation, rappellent les associations, contraignant ainsi les émetteurs à poursuivre les envois postaux. Aussi, la Place demande une modification de la réglementation en inversant le principe afin de permettre aux sociétés d'utiliser la voie électronique pour convoquer leurs actionnaires inscrits au nominatif sauf opposition de ces derniers.